

*Faire les foires.  
Mobilités et commerce périodique  
dans l'ancien canton de Berne à  
l'époque moderne*

■  
*Anne RADEFF*

**Anne RADEFF**  
*Université de Lausanne*

**UN RÉSEAU D'ÉCHANGES TRÈS DENSE**

De récentes publications ont prouvé que, contrairement à ce que l'on croyait trop souvent, les foires se multiplient en France dès le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Cet essor s'accompagne d'une mutation : les foires deviennent de plus en plus rurales et sont souvent spécialisées dans le commerce du bétail.

Une enquête en cours, financée par le Fonds national de la recherche scientifique suisse<sup>2</sup>, permet de mieux cerner cet aspect important de l'histoire commerciale à l'échelle de l'ancien canton de Berne (cantons actuels de Vaud, Berne sans le Jura bernois mais avec une partie de l'Argovie) à l'époque moderne. Nous utiliserons le mot « bernois » dans ce sens tout au long de ce texte, en spécifiant si nécessaire s'il s'agit de la partie alémanique ou romande de l'ancien canton. Le dépouillement de sources émanant des autorités bernoises ou, plus rarement, des communautés locales<sup>3</sup> a permis d'écrire dans un article précédent que le Pays de Vaud s'inscrit dans la conjoncture française et que l'essor des foires qui débute au XVIII<sup>e</sup> siècle n'est

que le prélude à une vaste expansion qui culmine au milieu du XIXe siècle<sup>4</sup>. Dans la partie alémanique de l'ancien canton de Berne comme dans d'autres régions de Suisse allemande, Hans-Conrad Peyer a montré que de nouvelles foires apparaissent dès le XVIe siècle, mais que le mouvement s'essouffle au XVIIIe siècle<sup>5</sup>.

A la fin du XVIIIe siècle, cette évolution a conduit à la constitution d'un réseau de commerce périodique qui recouvre tout l'ancien canton de Berne : Jura, Moyen-Pays, Préalpes et Alpes. En 1786, on y recense 247 foires (« Messen vel Jahrmärkte » et « Viehemärkte ») et 45 marchés hebdomadaires (« Wochenmärkte ») dans 77 villes ou villages différents<sup>6</sup>. De nombreux témoignages contemporains montrent que ces assemblées peuvent stimuler le développement agricole, voire industriel<sup>7</sup>, de toute une région.

Ce réseau d'échanges serré favorise une forte mobilité. Négociants et marchands, maquignons, merciers et colporteurs, domestiques et servantes en quête d'embauche, paysans d'une part et d'autre part veaux, vaches, boeufs, moutons ou chevaux sillonnent routes, lacs et rivières bernois tout au long de l'Ancien Régime. Ces déplacements multiples viennent animer un paysage qui n'est plus le théâtre de pèlerinages, de voyages de *clerici vagantes* ou de croisades médiévales et pas encore celui des congés payés. Les personnes qui circulent ont un point d'attache qu'ils rejoignent à intervalles plus ou moins réguliers, bien que, comme nous le verrons ci-dessous, les petits merciers ou les colporteurs ne se distinguent pas toujours des vagabonds et que certains commerçants étrangers séjournent à proximité ou au sein de l'ancien canton de Berne. Les foires favorisent ainsi une mobilité cyclique qui diffère des migrations définitives (refuges huguenots,

départs vers les Amériques) et aussi, dans la plupart des cas, des absences de plusieurs années des mercenaires ou des apprentis et ouvriers<sup>8</sup>.

Ni la diffusion toujours plus large des lettres de change et autres papiers de valeur ni le développement de grands centres d'échange comme Amsterdam ou Londres n'ont diminué l'intensité des déplacements induits par le commerce périodique<sup>9</sup>. Mais l'échelle a changé depuis le Moyen Age. Les petites foires, souvent villageoises, sont beaucoup plus nombreuses<sup>10</sup>. Les négociants et marchands étrangers sont alors sans doute proportionnellement plus rares sur les routes face à l'afflux croissant des petits merciers, des colporteurs ou des paysans<sup>11</sup>.

Les sources consultées jusqu'à présent permettent quatre approches successives de la mobilité liée aux foires :

1. D'abord, l'analyse d'une enquête bernoise portant sur quelque 700 patentes accordées à des merciers et 500 à des colporteurs<sup>12</sup> permettra de cerner leurs déplacements entre 1785 et 1786.

2. Ensuite, au fil des quelque 700 actes récoltés jusqu'à présent, d'autres groupes de personnages sortiront de l'ombre. Dans une série d'éclairages successifs, n'ayant plus l'exhaustivité d'une enquête mais permettant de camper quelques portraits, nous montrerons en quoi le rayon et la vitesse de mobilité dépendent du groupe social auquel appartiennent les voyageurs.

3. A côté des hommes, des femmes et des enfants, les bêtes circulent; nous verrons quel rôle jouent ces déplacements dans l'organisation de commerce périodique.

4. Enfin, nous montrerons en quoi la réorganisation du calendrier des foires, entreprise par les autorités bernoises au XVIIIe siècle, témoigne d'une

nouvelle conception du déplacement commercial périodique.

### 699 PATENTES POUR ALLER À LA FOIRE

En automne 1786, les membres du Conseil du Commerce, compétent en matière de foires dès 1763, remettent aux Conseillers bernois les résultats d'une enquête dont le premier volet porte sur les patentes accordées aux merciers (« Marktkrämer ») entre le 15 novembre 1785 et le 13 septembre 1786. Ces merciers assurent eux-mêmes le transport de leurs marchandises, à la différence des négociants et marchands (« Kaufleute und Krämer ») qui utilisent des chars loués. Ils ne sont autorisés à fréquenter que les foires ayant lieu dans 35 villes de l'ancien canton - sauf pour les personnes habitant le canton (« Landkinder » et « Landsassen ») qui peuvent aussi aller dans les foires rurales<sup>13</sup>. Ils se distinguent aussi des bourgeois tenant boutique en ville, des colporteurs énumérés dans le deuxième volet de l'enquête ou encore des gros fabricants et commerçants de textiles<sup>14</sup>.

L'enquête classe les merciers par régions d'origine dont le regroupement permet de distinguer entre les personnes habitant l'ancien canton de Berne (30% des patentes), celles venant du territoire suisse actuel (38 %) et les étrangers (30%) (tableau 1).

Le groupe le plus nombreux, sur lequel nous sommes le mieux documentés, est celui des 192 sujets bernois (« Landkinder »). Les autorités bernoises se montrent en effet très inquiètes de la multiplication récente de ces petites gens qui abandonneraient le travail de la terre pour aller de foire en foire avec femme et enfants. Surtout nombreux dans la partie allemande du canton,

dans les régions d'industrie textile de l'Emmental et de l'Argovie, ils ont souvent évolué en deux temps. Ils commencent par fabriquer de petites pièces textiles (rubans, bas, etc.) qu'ils revendent eux-mêmes. Il y a d'ailleurs 13 tailleurs spécialisés parmi les 192 paysans bernois détenant une patente. Ensuite, ils rencontrent des marchands bâlois, dont l'enquête trace une critique féroce. Avec leurs attelages et leurs chevaux, ils parcourent le canton. Dans les auberges, ils vendent à leurs clients - merciers, mais aussi tailleurs - des marchandises importées de Bâle, que ces derniers iront alors revendre ailleurs. Doublement nuisibles aux yeux des autorités bernoises, ces Bâlois précipitent les merciers dans le vagabondage en leur faisant trop largement crédit et conduisent à la ruine les marchands ou boutiquiers bourgeois de Berne en les concurrençant dans les ventes de gros. Concurrence encore exacerbée par les foires de Zurzach où - malgré leur déclin dès le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup> - les merciers vont régulièrement s'approvisionner.

Ce tableau alarmiste reflète la conjoncture de crise qui affecte toute la Suisse de la fin du XVIII<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. Dans certaines régions bernoises, la disparition des assolements et la montée de l'économie herbagère se sont ligués pour accentuer les effets de paupérisation de cette crise<sup>17</sup>. Ce tableau témoigne aussi du développement dans les campagnes bernoises d'un système où les artisans vendent eux-mêmes leurs produits (« Kaufsystem »). On voit ici comment cette organisation du travail, pourtant plus favorable au producteur que le « Verlagsystem »<sup>18</sup>, peut aboutir à son appauvrissement et à sa progressive mise en dépendance des grands marchands.

**Tableau 1** : origine des merciers (Marktkrümer) et colporteurs (Hausierer), 1785-6

Entre parenthèses : terminologie de l'enquête

Origine géographique	Merciers		Colporteurs	
	n	%	n	%
<b>1. Ancien canton de Berne</b>				
Sujets				
(Landkinder)	192	27.5	287	58.8
Incorporés				
(Landsassen)	17	2.4	64	13.1
<b>Total 1</b>	<b>209</b>	<b>29.9</b>	<b>352</b>	<b>72,1</b>
<b>2. Suisse actuelle</b>				
Soleure	72	10.3	1	0.2
Francs-Bailliages	38	5.4	5	1
Comté de Baden	25	3.6	-	-
Evêché de Bâle	21	3	1	0.2
Lucerne	20	2.9	14	2.9
Bienne	13	1.9	-	-
Neuchâtel	10	1.4	-	-
Fribourg	10	1.4	-	-
Bailliages communs	7	1	2	0.4
Unterwald	7	1	-	-
Grisons	6	0.9	7	1.4
Glaris	5	0.7	-	-
Tessin	4	0.6	-	-
Appenzell	-	-	1	0.2
Zurich	-	-	1	0.2
Confédérés divers	25	3.6	-	-
<b>Total 2</b>	<b>263</b>	<b>37.6</b>	<b>32</b>	<b>6.6</b>
<b>3. Hors Suisse actuelle</b>				
Allemagne	53	7.6	-	-
France	46	6.6	2	0.4
Forêt Noire	39	5.6	13	2.7
Savoie	28	4	17	3.5
Tyrol	20	2.8	-	-
Hohenzollern	13	1.9	-	-
Italiens	10	1.4	2	0.4
Divers	3	0.4	-	-
<b>Total 3</b>	<b>212</b>	<b>30.3</b>	<b>34</b>	<b>7</b>
Inconnus	15	2.1	71	14.6
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>699</b>	<b>100</b>	<b>488</b>	<b>100</b>

La grande majorité des merciers originaires du territoire suisse actuel viennent des états limitrophes (223, soit 85% des Suisses et un tiers du total). Les plus nombreux sont les Soleurois qui, comme l'explique l'enquête, ne disposent que de cinq lieux abritant des foires sur leur territoire (Soleure, Olten, Balsthal, Grenchen et Oensingen). Ils sont suivis par des Argoviens (des Francs-Bailliages et de Baden), les Bâlois et les Lucernois. Les Biennois, les Neuchâtelois et les Fribourgeois précèdent les merciers des bailliages communs enclavés dans le territoire bernois, la plupart originaires d'Echallens. Deux états limitrophes frappent par leur absence : Genève et le Valais. Ils ont pu faire défaut durant le laps de temps relativement limité (dix mois) sur lequel porte l'enquête. Peut-être aussi que les foires de Genève, qui ont certes perdu beaucoup de leur lustre depuis la fin du Moyen Âge<sup>19</sup>, suffisent encore à occuper à plein temps tous les merciers des environs, et que les Valaisans - dont les foires sont en essor au début du XIXe, peut-être dès le XVIIIe siècle - se tournent plutôt vers l'Italie<sup>20</sup>.

A l'inverse, notons la relative rareté des merciers italiens venant écouler leurs marchandises en pays bernois alors que les sources mentionnent fréquemment des marchands italiens venus acheter du bétail dans l'Oberland. Nous en parlerons ci-dessous. Ce n'est sans doute pas l'éloignement à lui seul qui justifie l'importance limitée des Italiens : les Français (essentiellement des Franc-Comtois) et les Savoyards sont en effet proportionnellement moins bien représentés dans le groupe des étrangers que les ressortissants de l'Empire, de la Forêt Noire ou du Tyrol.

Sur le plan de la mobilité du lieu d'origine vers les foires, une première constatation ressort de l'enquête de

1786 : environ un cinquième des merciers, chargés de toutes sortes de petites marchandises, ont parcouru plus de 200 km. La plupart doivent quitter leur point d'attache pour une longue durée. Certains séjournent à proximité du canton (comme les Grisons à Bulle ou ailleurs dans le canton de Fribourg), dans les bailliages communs (des Savoyards), voire dans le canton (Suisse allemands ou italiens). La plupart des merciers viennent cependant de régions beaucoup plus proches, comme les Savoyards, les Franc-Comtois, les Soleurois ou d'autres ressortissants d'états limitrophes.

Deuxième constatation : les merciers, qu'ils viennent de loin ou de près, sont généralement originaires d'un bourg ou d'une ville bien précise plutôt que de toute une région. Les Français viennent pour la plupart de Saint-Claude, les Italiens de Milan, Côme ou Venise, les ressortissants de la principauté de Hohenzollern (Prusse) de la ville de Hechingen et du village de Hausen, ceux de la Forêt Noire des bourgs de Saint-Blaise et Fürstenberg. L'aire de recrutement des merciers fréquentant les foires bernoises n'a rien d'une surface homogène. Il s'agit plutôt d'un réseau où des points d'attraction très dense jouxtent de vastes zones vides.

Bien qu'ils soient minoritaires parmi les merciers, les commerçants étrangers jouent un rôle important dans le commerce bernois, tout particulièrement au Pays de Vaud. L'enquête souligne qu'il n'y a pas de ville vaudoise dépourvue de boutiques tenues par des Allemands, des Neuchâtelois, des Bohémiens (Tchèques) ou des Italiens et que le commerce de détail dans les campagnes vaudoises est entre les mains de plus de 200 colporteurs français ou italiens. Le mépris des bourgeois vaudois pour le commerce comme pour

l'artisanat aurait favorisé la multiplication de commerçants et d'artisans étrangers, parfois même catholiques, comme à Lausanne.

Les autorités bernoises tracent ainsi un portrait critique de leurs sujets romands qu'il convient de nuancer. Certes, elles appuient leur raisonnement sur des cas fondés; mais leur exemplarité peut porter à en exagérer l'importance. Si l'on trouve des commerçants étrangers dans les villes vaudoises, Paul-Louis Pelet a montré qu'on y rencontre aussi des indigènes pratiquant un très grand nombre d'activités commerciales ou artisanales à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle<sup>21</sup>. Certains Vaudois peuvent manquer d'intérêt pour l'artisanat ou le commerce, mais ils ne font en cela qu'imiter leurs maîtres : les conseillers bernois n'ont en effet pas le droit de pratiquer ces activités, à l'exception du commerce du vin et des affaires bancaires<sup>22</sup>. D'autre part, la multiplication des commerçants dans les villes et des colporteurs dans les campagnes peut être due à un pouvoir d'achat croissant des Vaudois. Ce qui expliquerait d'ailleurs aussi pourquoi les foires y croissent au cours du XVIIIe alors qu'elles stagnent en terre allemande. Enfin, le manque de colporteurs vaudois est dû, selon les Bernois, au fait que l'agriculture et la viticulture offrent suffisamment de débouchés à des gens en quête d'embauche<sup>23</sup>. A voir le destin tragique de plusieurs colporteurs, on peut penser que le sort de ceux qui travaillent la terre, même celle d'autrui, n'est pas nécessairement pire que celui d'hommes, de femmes et d'enfants oscillant entre le porte à porte et le vagabondage.

L'enquête énumère quelque 70 marchandises transportées par les merciers. Une douzaine sont citées plus de deux fois (tableau 2) : le choix des

objets vendus dans les foires est vaste, même s'il n'est qu'un vague reflet des chatoyants produits offerts par les boutiquiers d'une ville comme Lausanne à la même époque<sup>24</sup>. Toutes les marchandises citées plus de trois fois, sauf les clous, sont des textiles : mercerie, soie et draps, toiles, bas, dentelles, rubans, friperie et lin. Les merciers ont souvent la fonction de marchands de tissus ou de petites pièces de vêtements<sup>25</sup>. Certains merciers sont très spécialisés, d'autres pas. Parmi ceux qui offrent les produits les plus divers, les Bernois dominant, suivis par les Soleurois et les ressortissants des Francs-Bailliages. Parmi les plus spécialisés, citons les 18 faiseurs de bas de Zurzach (comté de Baden), ou encore les ramoneurs tessinois - qui profitent de leurs voyages dans le Pays de Vaud ou de leurs séjours à Aigle, Yverdon etc. pour écouler des toiles, de la friperie, des fichus de cou ou des fruits -, les Unterwaldiens qui vendent des plumes et des duvets, les Français, auparavant très nombreux (jusqu'à 160 patentes) et amenant des marchandises de luxe (en trop grande quantité aux yeux des enquêteurs) dans le Pays de Vaud, les Tyroliens des Alpes de Stubach, indispensables pourvoyeurs de bas, de bonnets, de fer ou de bois, les transporteurs d'horloges et de boîtes de bois de la Forêt Noire - dont certains sont à l'origine de la sculpture sur bois bernoise<sup>26</sup> - ou, plus sophistiqués, les Italiens vendeurs de baromètres, de lunettes ou de verres optiques.

Manifestement, les merciers irriguent, par le biais des foires, tout le canton de marchandises diverses, des indispensables coupons de drap au précieux baromètre, en passant par les chapeaux de paille, le Schabzieger (ou « schigre », fromage vert de Glaris) ou les batteries de cuisine de Porrentruy. Souvent, ils se distinguent assez peu des

colporteurs (« Hausierer ») énumérés par la suite.

### ... ET 488 PATENTES DE COLPORTEURS

Le deuxième volet de l'enquête recense en effet les 488 patentes accordées pendant le même laps de temps (du 15 novembre 1785 au 13 septembre 1786) à des colporteurs et ouvriers ambulants classés non plus en fonction de leur origine spatiale mais de leur spécialisation<sup>27</sup> : une quarantaine de rubriques énumèrent une vingtaine de petits métiers et autant de porteurs d'objets divers, allant des citrons à la vaisselle de bois. Les rétameurs sont les plus nombreux (tableau 3) et parmi les plus pauvres. Les porteurs de vaisselle de faïence suivent, puis les tresseurs de chapeaux de paille, presque toujours des femmes, souvent épouses de rétameurs, les porteurs de scies, de faucilles et de meules à aiguiser, les vanniers et les rémouleurs. La plupart sont de très pauvres gens, ne subsistant souvent que par la mendicité ou tombant dans la criminalité<sup>28</sup>. L'enquête signale par exemple que les tresseuses de chapeaux errent à travers le pays allemand (il n'y en a qu'une en Pays de Vaud) en mendiant avec leurs enfants et que de nombreux porteurs de faïence sont anémiques ou malades. Nouveau témoignage poignant de l'appauvrissement des plus démunis à la fin du siècle des Lumières<sup>29</sup>.

Au total, l'enquête recense 37 spécialisations différentes. On est loin d'atteindre les quelque 280 petits métiers exercés par les habitants d'une ville de la taille de Lausanne à la même époque. En revanche, la plupart des rubriques du tableau 3 manquent à Lausanne<sup>30</sup> : les ouvriers ambulants et les colporteurs jouissent d'un certain

monopole dans l'exercice d'activités indispensables à la vie quotidienne.

Les membres du Conseil du Commerce ont privilégié les sujets bernois lors de l'octroi des patentes dont le nombre a été réduit de moitié, suivant les instructions qui leur ont été données en février 1785<sup>31</sup>. Elles n'ont été accordées qu'au compte-goutte à des ressortissants d'autres états et lorsqu'on ne trouvait aucun indigène susceptible de faire la même chose ou d'offrir le même produit, ce qui est - rappelons le - presque toujours le cas en pays vaudois. Près des trois-quarts (72%) des patentes ont ainsi été délivrées à des personnes habitant le canton, avec une proportion d'incorporés - des personnes récemment arrivées dans le canton et ne jouissant d'aucun droit<sup>32</sup> - nettement plus élevée que chez les merciers (tableau 1) ; les Suisses, comme les étrangers, ne totalisent chacun que 7% des patentes. La proximité spatiale ne joue ici qu'un rôle tout à fait secondaire. Ce qui compte, c'est la spécialisation, telle celle des 16 rémouleurs savoyards, des 10 porteurs de bois gravés venus de la Forêt Noire ou encore des 11 porteurs de verre venus de l'Entlebuch, bailliage lucernois où se trouvent des verreries. Plus que chez les merciers, de nombreuses régions ne sont pas du tout représentées : on ne trouve par exemple aucun Neuchâtelois, Biennois ou Fribourgeois. La durée limitée de l'enquête peut contribuer à expliquer ce fait, ainsi que l'absence de certaines catégories de colporteurs, comme ceux qui transportent des livres<sup>33</sup>.

Nous arrivons ainsi au terme de la première partie de ce texte, décrivant à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants parcourant le canton pour y vendre diverses marchandises ou pour y exercer de petits métiers assurant la fabrica-

13 citations : mercerie	(kurze Ware, Mercerie)
8 citations : textiles mesurés à l'aune	(lange Ware)
8 citations : soie	(Seide)
8 citations : drap	(Draperie)
7 citations : toile	(Toilerie)
6 citations : bas	(Strümpfe)
5 citations : dentelle	((grobe) Spitze)
4 citations : ruban	(Band)
4 citations : friperie	(Bläze oder Friperie)
4 citations : lin	(Leinwand)
4 citations : clous	(Nägel)
3 citations : bois	(Holz)
<b>Total des marchandises citées: 73</b>	

**Tableau 2** : Marchandises transportées par les merciers et citées plus de deux fois, 1785-6  
Entre parenthèses: terminologie de l'enquête

75 patentes : rétameurs (Kesselfiker)
70 patentes : porteurs de vaisselle de faïence (Kachelgschirträger)
37 patentes : tresseurs de chapeaux de paille (surtout des femmes) (Schaubhütler)
36 patentes : porteurs de scies, faucilles, meules à aiguiser (Sägessen, Sichlen, Wezsteinenträger)
36 patentes : vanniers (Korber, Kirschkrattenmacher)
31 patentes : rémouleurs (Schäreschleisser)
24 patentes : porteurs d'huile (Oelträger)
22 patentes : porteurs de verre (Glasträger)
21 patentes : aiguiseurs de scies (Saagenfeiler)
12 patentes : faiseurs de cribles, tamis, etc. (Sieb und Reitermachern)
11 patentes : criniers (qui travaille, apprête le crin: Rosshaarsammler und Sieder)
11 patentes : porteurs de clous de chaussures (Schuhnägelträger)
11 patentes : teinturiers de chapeaux (Hutfärber)
10 patentes : faiseurs de cuves (Wannenmacher)
10 patentes : vendeurs de résine et de graisse de chars (Harz, Wagensalbhändler)
10 patentes : porteurs de xylogravures (Holztrukenträger)
<b>Total des spécialisations citées : 37</b>

**Tableau 3** : Ouvriers ambulants et colporteurs (Hausierer) ayant obtenu plus de 9 patentes, 1785-6  
Entre parenthèses: terminologie de l'enquête

tion et surtout l'entretien d'objets d'usage courant (domestique, agricole, vestimentaire etc.). Mais les merciers et les colporteurs ne sont pas, et de loin, les seules personnes à animer les chemins bernois. D'autres voyageurs surgissent, tout au long de la période sur laquelle portent nos recherches, de la fin du XVe au XIXe siècle.

#### **AUTRES MOBILITÉS : DOMESTIQUES, ÉLEVEURS ET MAQUIGNONS, PAYSANS**

Au fil des quelques 700 actes récoltés jusqu'à présent, certains groupes sortent ainsi de l'ombre. L'un des documents les plus saisissants, daté du début du XVIIe siècle, concerne l'Oberland bernois et plus particulièrement le Hasli, entre les cols du Grimsel - vers le Valais -, du Susten - vers Uri ou le Tessin - et du Brunig - vers Lucerne. Le Hasli est une zone d'élevage et abrite une foire dès le XVIe siècle<sup>34</sup>. Le 13 juillet 1602, ses habitants demandent à changer la date de leur foire de mai et accompagnent cette requête de considérations sur la mobilité des différents groupes de personnes qui la fréquentent<sup>35</sup>. Cette foire a lieu le premier jeudi qui suit la mi-mai, deux à trois semaines après celles de Thoune (premier mai) et d'Unterseen (le jeudi qui suit). Thoune est à la sortie du lac du même nom, à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest de Meiringen - principal village du Hasli -, tandis qu'Unterseen est sis entre les lacs de Brienz et de Thoune, à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Meiringen. Les habitants du Hasli demandent le déplacement de leur foire au mardi suivant celle d'Unterseen pour éviter un séjour prolongé dans la région de personnes peu prisées par les autorités. Colporteurs et désœuvrés, ainsi qu'hommes et femmes en quête

d'embauche, restent en effet aux alentours pendant les deux à trois semaines qui séparent les foires d'Unterseen et du Hasli. Ils ne se contentent pas, comme le précisent les auteurs de la requête, de boire et de manger mais commettent toutes sortes d'exactions. Les négociants et les marchands en revanche renoncent à patienter. Le temps perdu se conjugue, pour eux, avec le risque de vol. Ils repassent les cols alpins, et certains se dirigent vers les foires de Zurzach, dont les dates sont en concurrence avec celles de Meiringen.

Ce document présente l'intérêt de mettre en parallèle une dichotomie sociale, fréquemment mentionnée dans les sources, et une différence dans les temps de déplacement ou de séjour. D'un côté, les négociants et marchands, avarés de leur temps et parcourant les Alpes. De l'autre, les colporteurs, les désœuvrés, les domestiques et les servantes, fauteurs de troubles en puissance et peu pressés. Ces petites gens viennent parfois de loin, mais on peut penser qu'ils sont particulièrement nombreux dans l'Oberland, qui sera décrit en 1764 comme la région la plus pauvre du canton<sup>36</sup>.

Nous avons parlé ci-dessus des colporteurs et ouvriers ambulants. Il se crée au XVIIIe siècle des foires spécialisées dans l'embauche des domestiques et des servantes, comme à Echallens<sup>37</sup>.

Comme les gagne-petit, ces hommes et ces femmes en quête d'embauche sont venus à la foire offrir leur force de travail. D'autres se déplacent pour vendre le produit de ce travail et cherchent à limiter les distances à parcourir. Il s'agit souvent d'éleveurs. En 1636 par exemple, les habitants de la Vallée de Joux, aux frontières de la Franche-Comté, expliquent que « leur entretien entre autre consiste au nourrissage et eslèvement d'un peu de bes-

*tail, lequel parvenu en estat de vente, ils encourent (ainssy qu'ils auroyent esprouvé) beaucoup d'hazard en le menant aux foires de Bourgogne pour le débiter, à quoy pourroit estre remédié si ledit bestail estoit vendu au pays et transmarché dehors*. Berne leur accorde alors le droit de créer deux foires au village du Lieu<sup>38</sup>.

Parfois, des déplacements à plus large distance sont signalés. C'est ainsi que noble Jean-Louis de Saussure demande en 1723 à créer deux foires dans sa baronnie de Bercher, petite bourgade du Gros-de-Vaud, entre Lausanne et Yverdon en expliquant que ces foires seront utiles au pays puisque Bercher se trouve entre la Bourgogne et la Gruyère. La personnalité de Saussure, colonel dans l'armée bernoise et récompensé de son mérite à Vilmergen (1712) par l'érection de Bercher en baronnie, explique sans doute cette référence à des circuits d'échange plus vastes, de même qu'elle nous fournit une des rares occasions d'entendre parler des personnes sollicitant la création de foires, à savoir *« tous les villages des environs et la plus grande partie des marchands dudit pais qui y négocient en gros et menu bétail »*<sup>39</sup>.

Nous manquons encore d'informations sur ces négociants en bétail pour le Pays de Vaud. En revanche, c'est surtout d'Italie que viennent les maquignons qui fréquentent les foires de l'Oberland bernois ou se rendent dans les chalets d'alpage du Gessenay, dont les habitants peuvent vendre leur bétail à domicile<sup>40</sup>. En 1748, les gens de Brienz demandent à reculer en octobre leur foire au bétail du 2 novembre, date trop tardive pour les marchands étrangers qui hésitent alors à passer les cols alpins à cause du mauvais temps et de la neige<sup>41</sup>. Ces marchands de bétail sont rarement spécifiés comme tels -

nous avons vu l'exemple de Bercher ci-dessus - ou appelés « maquignons » (« Viehkaüfer ») ou « bouchers » (« Metzger »)<sup>42</sup>.

Signalons encore, toujours au chapitre des marchands, le cas des négociants vaudois ou bernois qui se déplacent hors du pays, souvent vers l'Empire<sup>43</sup>, et que l'objet de notre enquête ne met encore qu'imparfaitement en lumière.

Aux domestiques, servantes, éleveurs de bétail et marchands viennent s'ajouter dès le XVII<sup>e</sup> siècle les paysans, presque toujours cités comme consommateurs. En 1604 par exemple, les bourgeois de Brougg, et plus particulièrement les artisans, demandent la permission de créer une quatrième foire à la Chandeleur (2 février), jour où les paysans viennent faire des achats en ville et y retrouvent des marchands étrangers, de telle sorte qu'il se tient déjà une sorte de foire à cette date<sup>44</sup>.

On cherche à adapter le calendrier des foires au rythme du travail paysan. Gênés dans leurs déplacements en période d'activité intense, tels ceux des environs d'Aarbourg qui ne peuvent pas fréquenter la foire de la Nativité de la Vierge (8 septembre) à cause des semailles d'automne<sup>45</sup>, ils sont beaucoup plus disponibles en hiver, tels ceux qui affluent à Brougg à la Chandeleur. Comme l'expliquent en effet les bourgeois de Rolle en 1735<sup>46</sup>, l'hiver *« est une saison où les travaux de la terre n'occupent pas et où les paysans, ayant écoulé leurs denrées, sont en état de fréquenter les foires plus utilement et de se procurer les choses qui leur sont nécessaires »*. Cet intérêt à l'égard de la clientèle paysanne se double d'une inquiétude des autorités bernoises, celle de la voir acquérir des goûts de luxe, voire tomber dans la débauche<sup>47</sup>. Le rôle d'incitation à la

consommation et d'acculturation des foires est évident auprès de ce groupe important de personnes qui se déplacent sur des distances relativement courtes et pendant des périodes limitées dans le temps.

Les sources mettent donc en évidence l'existence d'une intense mobilité liée à un réseau d'échanges périodiques de plus en plus dense. Cette mobilité est surtout locale, régionale ou interrégionale. Mais une part non négligeable de marchands, de merciers ou de colporteurs ont parcouru plus de 200 km. avant de fréquenter les foires vaudoises ou bernoises. Pour entendre parler d'échanges à plus large rayon, il faut cependant passer de l'étude du commerce périodique à celui des échanges économiques en général et des circuits d'hommes et de marchandises aux circuits monétaires. Les Grands Livres des frères Muret, qui tiennent une boutique dans le port de Morges, mentionnent par exemple des traites et remises provenant d'Amsterdam, de La Haye, de Paris ou de Marseille<sup>48</sup>.

### LE BÉTAIL

Outre les hommes et les femmes, les bêtes se déplacent, comme en témoignent entre autres les nombreux tarifs de péages<sup>49</sup>. Les foires se concentrent avant la montée à l'alpage, en mai, et après la désalpe, de septembre (fin août en altitude) à novembre, lorsqu'il est temps de vendre les animaux engraisés, tel le boeuf gras dont Pierrefleur décrit l'arrivée triomphante à l'ouverture de la première foire de Sainte-Croix, le 21 août 1553<sup>50</sup>. En 1637, les gens d'Unterseen obtiennent l'autorisation de transférer leur foire de la Saint-Jean (24 juin) au 4 mai, date plus favorable car elle précède la montée à l'alpage<sup>51</sup>. Au même endroit, on repousse de huit jours les trois foires

d'automne, afin que la première ne risque plus de tomber à un moment où le bétail est encore en montagne<sup>52</sup>. Et Nyon obtient en 1665 le droit de créer une foire le premier septembre, « *comme au temps qu'il y a quantité de bétail à vendre qu'on engraisse dans les montagnes dépendantes de notre bailliage de Nyon et autres voisines, qui pourroit être amené là au lieu que jusques icy ils étoient contraints le faire conduire aux foires de Bourgogne qui sont en ce temps là* »<sup>53</sup>. La foire des Mosses, créée en 1762 pour vendre le bétail qui descend des montagnes vers la plaine, a lieu une semaine plus tôt, le 25 août<sup>54</sup> : on est à plus de 1000 m. d'altitude, contre 400 pour Nyon.

Outre ces migrations verticales qui représentent la grande majorité des citations de déplacements de bétail, nous avons déjà évoqué les bestiaux emmenés vers la Franche-Comté ou l'Italie.

Les sources consultées ne permettent pas de voir surgir des mouvements de troupeaux à l'échelle européenne comparables aux « Ochsenstrassen » qui vont de la Hongrie à l'Italie; les montagnes jurassiennes et alpines de l'ancien canton de Berne sont des régions de production du bétail, plutôt que de passage de troupeaux étrangers<sup>55</sup>. Mais les prescriptions à l'occasion d'épizooties, de plus en plus nombreuses au fur et à mesure que l'on avance dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, sont là pour témoigner de la circulation de bétail étranger à travers le Moyen Pays<sup>56</sup>.

### CALENDRIER ET MOBILITÉS

Outre la conjoncture annuelle des foires liée à l'alpe et à la désalpe, on voit s'affirmer dès le XVII<sup>e</sup> siècle une conjoncture hebdomadaire, avec une

forte concentration des foires les mercredis, et accessoirement les mardis et jeudis.

En effet, contrairement aux foires médiévales ayant lieu à des dates fixes dans l'année mais tombant un jour variable de la semaine, les foires modernes sont de plus en plus fréquemment liées à un jour fixe de la semaine, correspondant souvent au jour de marché dans les villes où le marché - environ deux fois plus rare que les foires - existe<sup>57</sup>, et donc à une date variable. En 1676 par exemple, les gens du Bas-Simmental demandent le déplacement de la foire d'Erlenbach du 5 septembre au premier jeudi d'octobre, afin qu'elle ne tombe pas sur un jour variable de la semaine<sup>58</sup>. Cette tendance trouve son aboutissement lors des ajustements de dates induits par le passage du calendrier julien au calendrier grégorien en 1700<sup>59</sup> : sur les 141 foires mentionnées dans la liste établie par les autorités bernoises en 1702<sup>60</sup>, 86 - soit 61% - tombent à dates fixes. Après 1702, seules deux foires de Berne-ville et celle du petit bourg vaudois de la Sarraz - parmi les lieux de foires mentionnés<sup>61</sup> - gardent une date fixe dans l'année. Toutes les autres foires sont déplacées sur un jour fixe de la semaine, et donc à une date variable fixée en fonction du mois - telle la foire du premier jeudi d'octobre à Erlenbach - ou d'une fête religieuse - telle la foire de Rolle du mercredi avant les Rameaux ou celle qui a lieu à Lausanne le jeudi après la Saint-Gall (16 octobre). Notons à ce propos que les références à des fêtes de saints sont fréquentes en pays réformé : à peu près 30% des nouvelles dates de foires leur sont en effet liées.

Ces importants changements ne viennent pas bouleverser la conjoncture saisonnière. Les pics de mai d'une part (13% des dates de foires avant 1702,

15% après), de septembre à novembre de l'autre (respectivement 13, 14 et 10% avant 1702, contre 13, 14 et 12% après) subsistent dans des proportions très comparables. En revanche, les rythmes hebdomadaires créés à l'occasion de ces déplacements aboutissent à une concentration spectaculaire sur le mercredi, qui totalise à lui seul 65% des dates de foires, le mardi et le jeudi, avec 17% et 15% des dates, se répartissant le reste. Il n'y a aucune foire le lundi ni le samedi et deux seulement le vendredi. Comme l'expliquent en effet les autorités bernoises, si les foires déplacées à l'occasion du changement de calendrier *tombent sur le samedi, dimanche ou lundi elles se tiendront sur le premier mardi suivant*<sup>62</sup>. Le dimanche, qui n'est pas un jour totalement férié au XVI<sup>e</sup> siècle, le devient de plus en plus au cours du XVII<sup>e</sup> et surtout du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>63</sup>. Les charrois et voitures de marchandises y sont prohibés, et personne ne peut quitter sa paroisse le dimanche matin afin de favoriser la présence au prêche : on recommande donc de déplacer les foires du lundi sur un autre jour ouvrable<sup>64</sup>.

L'enquête de 1786, beaucoup plus exhaustive que celle de 1702, offre un tableau saisissant des changements qui ont eu lieu au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les nouvelles foires, telles celles de Bercher fixées en 1723 aux deuxièmes vendredis de mars et de novembre, ont souvent lieu à des jours de la semaine moins encombrés que le mercredi. D'autres, plus anciennes, ont changé de date. Le résultat est un important bouleversement du rythme hebdomadaire, avec un étalement nettement plus marqué qu'au début du siècle. Le mercredi, qui reste le jour le plus prisé, ne totalise plus que 36% des foires fixées sur un jour fixe de la semaine, contre 24% pour le mardi, autant pour le jeudi et 13%

pour le vendredi. Le lundi et le samedi, avec 1,5% des cas chacun, restent deux jours peu propices. Ces jours sont ceux où débutent des foires qui peuvent durer plus longtemps. La quasi-totalité ne dépasse pourtant pas les trois jours. La capitale bernoise, avec ses deux grandes foires - dites « Messe » - de Pâques et de la Saint-Martin s'étendant sur deux semaines se détache très nettement des autres villes. Seules Thoun, avec trois foires durant chacune cinq jours et parfois Berthoud (Burgdorf : quatre foires durant de trois à quatre jours) dépassent les trois jours. Quant à la conjoncture mensuelle, elle reste assez stable, avec pourtant un glissement vers octobre et novembre des foires de septembre qui ne compte plus que 7% des foires contre 17% pour octobre et 16% pour novembre<sup>65</sup>.

monétaires, lettres de change et autres papiers de valeur). Le dernier fonctionne indépendamment des foires à l'époque moderne. L'avant-dernier - celui de la distribution des marchandises - touche le commerce périodique tout autant que permanent. Les grosses ventes de bétail ont lieu à la foire. Enfin, des centaines de personnes se déplacent, des plus pauvres aux plus aisées, des plus sédentaires aux plus mobiles. En ne voyant que l'essor des circuits monétaires lié à celui de places financières et le succès du commerce permanent, de nombreux historiens ont cru pouvoir annoncer le déclin puis la disparition des foires à l'époque moderne. Les recherches en cours montrent bien au contraire qu'elles se développent de manière spectaculaire, tissant tout un réseau d'échanges serré entre le monde paysan et le monde urbain<sup>66</sup>.

#### **CHANGEMENT D'ÉCHELLE, DISSOCIATION DES CIRCUITS**

L'abandon progressif d'un rythme religieux annuel au profit d'un rythme hebdomadaire et la durée limitée des foires reflètent le fait qu'elles attirent de plus en plus de personnes dont les temps de déplacement n'excèdent pas la semaine. Tous les indices réunis tendent ainsi à prouver que les déplacements induits par les foires deviennent de plus en plus denses au niveau local et régional. Ces petits circuits s'insèrent sans les annuler dans les grandes voies commerciales à l'échelle européenne et extra-européenne.

Mais la différence entre les mobilités médiévales et modernes liées aux foires ne réside pas seulement dans un changement d'échelle. Il y a aussi une dissociation entre divers circuits : des personnes, du bétail, des marchandises et des moyens de paiement (espèces

## NOTES

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACV: archives cantonales vaudoises  
 AEB: archives d'Etat de Berne  
 AEN: archives d'Etat de Neuchâtel  
 AEV: archives d'Etat du Valais  
 AVL: archives de la Ville de Lausanne  
 BC/R: bibliothèque cantonale (vaudoise), Riponne

1 - Dominique MARGAIRAZ, *Foires et marchés dans la France préindustrielle*, Paris, 1988 (Recherches d'histoire et de sciences sociales, 33).

2 - Requête no 11-26318.89, du 1.10.1989 au 30.9.1992.

3 - Il s'agit principalement des décrets romands et allemands (ACV, Ba 33 et AEB, A I vol. 305 à 449), des onglets baillivaux (ACV, séries en Bb et AEB, A V vol. 935 à 1346), des recès concernant les bailliages communs (ACV, Be 4 et Be 9 et AEB, A V vol. 270 à 310) ainsi que des manuels et livres d'instructions du Conseil du Commerce, compétent pour les foires dès 1763 (AEB, B V vol. 6 ss.). Ces sources ont permis de réunir environ 350 actes concernant les foires vaudoises (mais plusieurs textes se retrouvent deux ou trois fois dans des sources différentes) et à peu près autant pour la partie allemande du canton, pour laquelle les dépouillements ne sont pas achevés. Des listes de foires telles AEB, B V vol. 101 pp. 1-16, 13.9.1786 ou AEB, A I vol. 462 pp. 634-649, 23.3.1702 ou celles publiées par les almanachs (*Messenger boiteux*, BC/R, 1 B 2177 et *Almanach de Lausanne*, AVL, AVL 178) complètent ce tableau. Les comptes des péages vaudois ont été détruits (*Guide des Archives cantonales vaudoises*, Chavannes-près-Renens, 1990, p. 28), ceux des péages bernois restent à exploiter, de même que les papiers de marchands privés. Les quelques sondages que nous avons faits sur ces sources, ainsi que sur d'autres séries, apparaissent dans les notes de ce texte lorsque nous y avons trouvé des renseignements sur la mobilité.

4 - Anne RADEFF, "Grandes et petites foires du Moyen Age au 20e siècle. Conjoncture générale et cas vaudois", à paraître en 1991 dans la *Nuova Rivista Storica*, en particulier la carte "Ancienneté des foires vaudoises" et Monique FREYMOND-BOUQUET, *Le Messenger boiteux reflet des foires vaudoises au 19e siècle*, mémoire dactyl., Lausanne, 1987 (un exemplaire est déposé aux ACV).

5 - Hans-Conrad PEYER, *Gewässer, Grenzen und Märkte in der Schweizergeschichte*, Zurich, 1979, pp. 33-4. Ces conjonctures séculaires différentes sont au coeur des recherches que nous menons actuellement.

6 - AEB, B V vol. 101 pp. 1-16, 13.9.1786. Les bailliages communs vaudois d'Echallens-Orbe et de Grandson manquent dans cette enquête. Sur la définition des mots "foire" et "marché", dont le sens est parfois très proche, cf. Anne RADEFF, "Grandes et petites foires" *art. cit.* Le mot allemand "Messe" est très rare dans les sources, qui lui préfèrent le terme plus modeste de "Jahmarckt". Pour tout ce qui concerne l'interprétation de la terminologie allemande, nous avons largement utilisé le *Schweizerisches Idiotikon - Wörterbuch der schweizerdeutschen Sprache* ..., vol. I et suivants, Frauenfeld, 1881 à nos jours. Notre collègue Madame Regula MATZINGER-PFISTER, qui est en train d'achever la préparation du volume des *Sources du droit suisse, Rechtsquellen des Kantons Bern*, Teil 2, *Recht der Landschaft*, tome I/2, *Simmmental*, Aarau, 1914, consacré aux mandats bernois, nous a aidée dans certains cas. Nous l'en remercions ici, en gardant l'entière responsabilité des erreurs ou imprécisions qui auraient pu subsister.

7 - Les foires et les marchés de l'Emmental et de l'Argovie jouent ainsi un rôle fondamental pour l'industrie textile bernoise : AEB, B V vol. 101 pp. 11-14, 13. 9. 1786 : Langnau, Huttwil, Langenthal, Aarau, Lenzbourg et Karl GEISER, "Langenthal unter der Tvingherrschaft des Klosters St. Urban", *Archiv des hist. vereins des Kantons Bern*, 25, 1920, pp. 155-162 (pp. 213-221).

8 - Un exemple de texte récent sur ces "mobilités", abouissant souvent à un exil définitif : celle des soldats suisses au service de la France dans Anne-Lise HEAD, "Intégration ou exclusion: le dilemme des soldats suisses au service de France", dans *La Suisse dans l'économie mondiale (15e - 20e s.)*, BAIROCH, Paul et KÖRNER, Martin, éd., Zurich, 1990, p. 37-55 (Société suisse d'histoire économique et sociale, 8) (pp. 40-2).

9 - Fernand BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, 15e - 18e siècle*, t. 2, *Les jeux de l'échange*, Paris, 1979, pp. 80-9.

10 - Cette ruralisation des foires entraîne un "effet de sources" privilégiant le monde des petits bourgs et des villages au détriment des villes d'une certaine importance, où les foires qui existent depuis le Moyen Age fonctionnent assez bien pour ne pas susciter d'interventions fréquentes de la part des autorités bernoises. Sur ce problème : Anne RADEFF, "Les outils de l'économie ordinaire: foires et marchés lausannois sous l'Ancien Régime", à paraître en 1992 dans *Mémoire vive. Pages d'histoire lausannoise*, 1.

11 - Mais il importe de relativiser l'importance des grandes foires urbaines médiévales, dont l'éclat a parfois caché aux historiens l'activité intense des petites foires, telles celles de Sembrancher et d'Orsières analysées par Pierre DUBUIS, *Une économie alpine à la fin du Moyen*

- Age. Orsières, l'Entremont et les régions voisines. 1250 - 1500, 2 vol., Sion, 1990 (Cahiers de Vallesia, 1), p. 264 et suivantes.
- 12 - AEB, B V vol. 101 pp. 1-11, 13.9.1786.
- 13 - *Ibidem*, p. 6.
- 14 - *Ibidem*, pp. 4-5.
- 15 - Walter BODMER, *Die Zurzacher Messen von 1530 bis 1856*, Aarau, 1962 (Argovia, 74), pp. 123 ss.
- 16 - Jean-François BERGIER, *Histoire économique de la Suisse*, Lausanne, 1984, pp. 168 ss.
- 17 - Richard FELLER, *Geschichte Berns*, tome III, *Glaubenskämpfe und Aufklärung, 1653 bis 1790*, Berne/Francfort, 1974, pp. 527 ss. à nuancer par Walter BODMER, *op. cit.*, p. 63 qui montre que ces bouleversements de l'agriculture traditionnelle n'affectent pas, comme le laisse entendre FELLER, tout le canton mais seulement certaines régions.
- 18 - Albert TANNER, *Spulen - Weben - Sticken. Die Industrialisierung in Appenzell Ausserrhoden*, Zurich, 1982, pp. 27 ss.
- 19 - Jean-François BERGIER, *Genève et l'économie européenne de la Renaissance*, Paris, 1963 (Affaires et gens d'affaires, 29), pp. 361 ss.
- 20 - Dès le Moyen Age : Pierre DUBUIS, *op. cit.*, p. 271. Sur les foires du XIXe siècle : AEV, D I 236.1.1-13, 1804-1868, documents aimablement signalés par Monsieur J.-H. PAPILLOUD.
- 21 - Paul-Louis PELET, "La Feuille d'Avis, miroir de l'économie vaudoise, 1762-1850", dans *Deux cents ans de vie et d'histoire vaudoise. La Feuille d'Avis de Lausanne 1762-1962*, Lausanne, 1962, p. 99-226 (Bibliothèque historique vaudoise, 33). Nous remercions ici Monsieur PELET pour les renseignements oraux complémentaires qu'il nous a fournis à l'occasion de la rédaction de cet article.
- 22 - Richard FELLER, *op. cit.*, 1974 p. 541. Cet auteur reprend d'ailleurs les critiques des enquêteurs contre les romands aux pp. 690-691.
- 23 - AEB, B V vol. 101 p. 7.
- 24 - Paul-Louis PELET, *op. cit.*, pp. 116-7.
- 25 - Liliane MOTTU-WEBER, *Economie et Refuge à Genève au siècle de la Réforme: la draperie et la soierie (1540-1630)*, Genève, 1987, p. 325, cite à une époque antérieure les petits et grands merciers étrangers qui viennent acheter à Genève les passements qu'ils revendent ailleurs.
- 26 - Walter BODMER, *op. cit.*, p. 19.
- 27 - AEB, B V vol. 101 pp. 8-11.
- 28 - Sur la criminalité liée à la pauvreté des merciers, colporteurs et autres, voir Niklaus RÖTHLIN, "Der "Schwarze Samuel" Kestenholz und seine Gaunerbande. Bemerkungen zu einer gesellschaftlichen Randgruppe und zur Strafrechtspflege im 18. Jahrhundert", *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, 84, 1984, pp. 5-50, (pp. 9 ss).
- 29 - Cf. Albert TANNER, *op. cit.*, pp. 155 ss. pour le même phénomène en Appenzell. Regula MATZINGER, *Epalinges sous l'Ancien Régime*, Lausanne, 1989, pp. 72 ss, traite de la pauvreté en Pays de Vaud du 16e au XVIIIe siècle.
- 30 - Paul-Louis PELET, *op. cit.*, pp. 127-132.
- 31 - AEB, B V vol. 101 p. 10.
- 32 - Nous remercions ici Monsieur Nicolas BARRAS, archiviste aux AEB, qui a trouvé la traduction du terme de "Landsassen". L'enquête précise qu'il s'agit d'"Unterthanen, die meist Landfremde waren". Richard FELLER, *op. cit.*, pp. 573-4 donne des détails sur ces Landsassen.
- 33 - Voir Rudolf J. RAMSEYER, *Zibelmärkt, Martinimesse*, Langnau, 1990, pp. 48-49 pour une liste de toutes les marchandises vendues par les merciers. Nous traiterons plus en détail des marchandises transportées par les merciers comme des spécialisations des colporteurs dans Monique FREYMOND, Monique PAUCHARD, et Anne RADEFF, *Foires et marchés*, livre à paraître en 1992.
- 34 - Hans-Conrad PEYER, *op. cit.*, carte p. 28.
- 35 - AEB, A I vol. 361 pp. 958-9, 13.7.1602.
- 36 - Richard FELLER, *op. cit.*, p. 571.
- 37 - ACV, Be 4 vol. 1 fo 606 vo et Be 6 vol. 1 p. 445, 1708; foire également citée par Henri VUILLEUMIER, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, vol. I, Lausanne, 1927; vol. II, Lausanne, 1929; vol. III, Lausanne, 1930; vol. IV, Lausanne, 1933, vol. 4, p. 334.
- 38 - ACV, Ba 33 vol. 2 fo 218 vo, 7.5.1636. La concurrence des foires d'états voisins est fréquemment invoquée dans les sources. Pour Neuchâtel, voir par exemple ACV, Ba 33 vol. 5 pp. 467-8, 23.1.1694 sur la foire de Rances. Les foires neuchâtelaises sont en plein essor au XVIIIe siècle, comme en témoigne l'enquête sur les foires de 1811 : AEN, série foires, dossier I/II, 1811 et diverses autres pièces de cette belle série aimablement signalée par l'archiviste Monsieur Maurice de TRIBOLET. Pour Fribourg, voir par exemple Moudon qui se plaint de la concurrence des foires de Romont et de Rue en AEB, B V vol. 8 pp. 161-2, 4.3.1768. Voir aussi les foires de Fribourg-ville concurrençant celles de Schwarzenbourg en AEB, A I vol. 408 fo 67 ro + vo, 15 et 17.10.1630. Sur les rapports économiques entre Berne et Fribourg : Walter BODMER, *op. cit.*, pp. 67-71; malheureusement,

l'auteur n'y aborde pas le problème particulier des foires.

39 - ACV, Bb 41 vol. 4 p. 785, s.d. <1723>. La demande est acceptée : ACV, Bm 1 vol. 2 pp. 122-3, 22.4.1723 et AEB, A II vol. 679 p. 643, 17.5.1723. Sur Jean-Louis de Saussure : *DHBS: Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel, 8 volumes, 1921-1934, art. "Saussure, de".

40 - AEB, A I vol. 410 fo 31 ro, 31.8.1641. Voir Alain DUBOIS, "L'exportation de bétail suisse vers l'Italie du 16e au 18e siècle : esquisse d'un bilan", *Internationaler Ochsenhandel (1350-1750)*, Westermann, Ekkehard éd., Edinburgh, 1979 (Actes du 7e Congrès d'Histoire économique, Edinburgh, 1978), p. 14 sur l'exportation de bétail suisse vers l'Italie.

41 - AEB, A I vol. 428 pp. 530-2, 24.12.1748.

42 - AEB, A I vol. 362 pp. 721-3, 15.7.1607. Voir aussi les "metzger et veech-ufkäufer, es syendt Eydtgenossen oder Meyländer, Lampartner oder andere" cités dans le Simmental en 1598 (*Les sources du droit...*, Bern, *Landschaft*, 1/2, op. cit., 1914 p. 129. En 1733, lors de la première foire d'Oron, les comptes communaux distinguant entre les marchands de bétail et les autres marchands (Charles PASCHE, *La contrée d'Oron dans les temps anciens, au Moyen Age et sous la domination bernoise. Essai historique*, Lausanne, 1895, p. 556).

43 - Voir par exemple le formulaire du serment prêté par les marchands commerçants avec l'Empire en AVL, Chavannes B 14 p. 308, 5.7.1720.

44 - AEB, A I vol. 362 pp. 314-5, 16.11.1604. Les requêtes pour l'obtention de nouvelles foires sont presque toujours le fait de toute une communauté, tels les habitants du Hasli cités ci-dessus ou les bourgeois d'une ville. L'apparition d'un groupe plus particulier, comme ici les artisans, est très rare. Parfois, c'est le seigneur d'un village qui agit, tel de Saussure cité ci-dessus pour Bercher en 1723 (ACV, Bb 41 vol. 4 p. 785, s. d. <1723>). Sur le développement d'infrastructures - parfois fort modestes - pour accueillir les foires, voir par exemple pour Vallorbe : Pierre-François VALLOTON-AUBERT, *Vallorbes, esquisse géographique, statistique et historique*, Lausanne, 1875, pp. 135-6 (construction de bancs) ou, pour les Ormonts : ACV, Ba 33 vol. 2 fo 193 vo, 5.6.1635 (autorisation de créer une taverne et hôtellerie publique, qui attirera vers elle la foire sise aux Mosses dans un pré plus éloigné : AEB, B V vol. 8 p. 172, 6.3.1769).

45 - AEB, A I vol. 432 p. 654, 10.5.1766.

46 - ACV, Bb 28 vol. 1 p. 1039, 1735.

47 - Par exemple les raisons alléguées par une partie des membres du Conseil du Commerce pour refuser la création de deux foires à Dommartin : AEB, B V vol. 8 pp. 161-2, 4.3.1768 ou celle d'un marché et d'une foire de plus aux Ormonts-Dessus : AEB, B V vol. 9 pp. 303-4,

26.11.1789. Dominique MARGAIRAZ, op. cit., pp. 204-7 analyse finement la suspicion suscitée par les foires.

48 - ACV, P frères Muret, Grands Livres, vol. 1 : 1772-1783; vol. 2 : 1783-95; vol. 3 : 1796-1808; vol. 4 : 1809-1817, listes de "traites et remises". Ces documents ont été analysés par Niklaus RÖTHLIN, "Ein Blick auf die Bezugs- und Absatzgebiete des schweizerischen Grosshandels anhand einiger Bilanzen aus dem 18. Jahrhundert", dans *La Suisse dans l'économie mondiale (15e - 20e s.)*, BAIROCH, Paul et KÖRNER, Martin, éd., Zurich, 1990, p. 85-99 (Société suisse d'histoire économique et sociale, 8).

49 - Ces tarifs se trouvent dans les Registres de la Chambre des Péages, tel par exemple celui de 1642 en ACV, Bn 1 vol. 1 p. 17, 29.9.1642. La portée historique des tarifs de péages a été récemment analysée pour le région genevoise par Liliane MOTTU-WEBER, "Les "Halles du Molard" du 16e au 18e siècle. Contribution à l'histoire du commerce et de la politique douanière de Genève", *Revue suisse d'histoire*, 39, 1989/4, p. 371-421 (pp. 382 ss).

50 - Cité par Robert JACCARD, *L'industrie et le commerce du Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime. Essai*, Lausanne, 1956, pp. 24-5. Sur les pics de mai et de septembre à novembre : Monique FREYMOND-BOUQUET, op. cit., pp. 56-7 et vol. 2 p. 50 et Anne RADEFF, "Grandes et petites foires" art. cit.

51 - AEB, A I vol. 409 fo 202 ro + vo, 10.3.1637.

52 - AEB, A I vol. 428 pp. 131-2, 15.3.1746.

53 - ACV, Ba 33 vol. 4 pp. 172-3, 4.2.1665.

54 - AEB, A II vol. 845 p. 54, 10.2.1762.

55 - *Internationaler Ochsenhandel*, op. cit., 1979 publie plusieurs cartes des routes suivies par le bétail à travers toute l'Europe.

56 - Voir par exemple un cas de contagion en Prusse, Pologne, Dantzig etc. en AVL, Chavannes B 14 p. 599, 18.10.1709. Sur les épizooties en terre vaudoise : Anne RADEFF, *Lausanne et ses campagnes au 17e siècle*, Lausanne, 1980, p. 107.

57 - AEB, B V vol. 101 pp. 1-16, 13.9.1786 ne compte que 41 lieux ayant un marché, contre 77 ayant des foires. Ce glissement vers un jour fixe de la semaine pour les foires les rapproche encore plus des marchés hebdomadaires, dont elles sont parfois difficilement dissociables. Sur le marché hebdomadaire, plus urbain et plus coûteux que les foires : Monique PAUCHARD, *Les foires et les marchés à Lausanne et dans le canton de Vaud. Etude iconographique (1880-1930)*, mémoire dactyl., Lausanne, 1988 (un exemplaire déposé aux ACV) et Anne RADEFF, "Grandes et petites foires" art. cit.

58 - AEB, A I vol. 414 fo 209 ro + vo, 28.7.1676 reproduit dans *Les sources du droit...*, Bern, *Landschaft*, 1.2, *op. cit.*, 1914, p. 134.

59 - Hermann GROTEFEND, *Taschenbuch der Zeitrechnung des deutschen Mittelalters und der Neuzeit*, Hannovre, 1982, p. 27.

60 - AEB, A I vol. 462 pp. 634-649, 23.3.1702 ( en allemand) ou AVI, Chavannes B 14 p. 283, même date (en français).

61 - La liste n'est certainement pas exhaustive. Il y manque par exemple les foires vaudoises de Brent, qui gardent une date fixe dans l'année.

62 - AVI, Chavannes B 14 pp. 269-71, 4.10.1701.

63 - Henri VUILLEUMIER, *op. cit.*, vol. 1 pp. 319-321.

64 - AVI, Chavannes B 14 p. 330, 2.8.1703 et Gilbert MARION, *Paroisses et pasteurs de la Broye au 18e siècle. La classe de Payerne, 1675-1798*, Lausanne, 1990, p. 172.

65 - Peut-être pourrait-on expliquer cela par un adoucissement climatique au cours du XVIIIe siècle signalé par Christian PFISTER, *Klimageschichte der Schweiz 1525-1860*, Berne, 1985, pp. 115 ss.

66 - Dominique MARGAIRAZ, *op. cit.*, pp. 10 ss. fait un sort à la théorie braudélienne du déclin des foires. Mais les foires sont aussi méconnues par des auteurs bernois : Richard FELLER, *op. cit.*, ou Hedwig SCHNEIDER, *Die bernische Industrie- und Handelspolitik im 17. und 18. Jahrhundert*, Zurich, 1937, par exemple, n'en touchent mot.